

Centre de compétences en matière de toxicomanie

Centre d'accueil pour personnes toxicomanes

Accueillir

Informer

Orienter

Soutenir

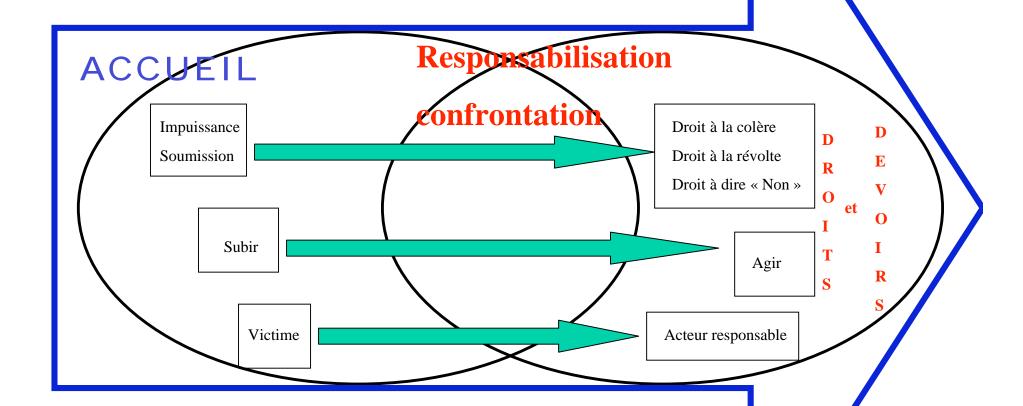
Pierre-Yves Bassin, directeur
José Oberson, éducateur spécialisé



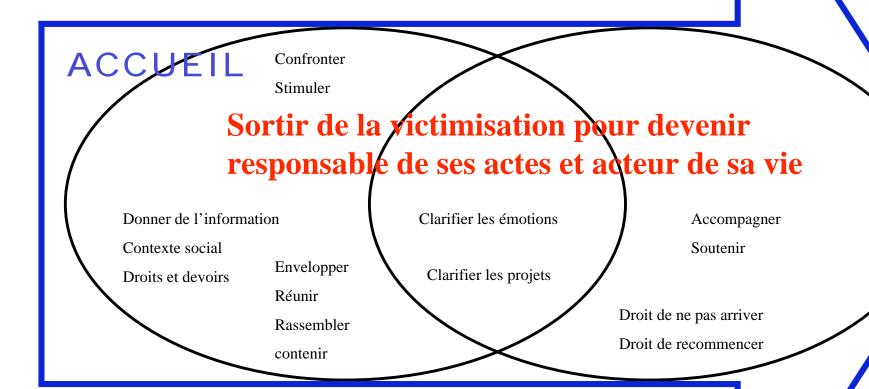


De l'aide à la survie

à l'accompagnement à la vie



zonezoneleue









Être un acteur responsable...

- Comment est-ce que j'existe?
- Quelle place on me donne?
- Quelle place je revendique? Et comment je la revendique?
- Comment est-ce que j'agis?

La violence est souvent une façon de reprendre ma place, de reprendre mon pouvoir lorsque je ne suis pas respecté, pas écouté, pas reconnu, lorsque je n'existe pas...



La violence des autres... ma propre violence

- La violence des autres me renvoie à ma propre violence
- Comment travailler avec les usagers sur leur place sans me poser la question de la place que j'occupe personnellement dans le système?
- Violence soumission burn out

Chaque fois qu'un individu

- A l'impression de ne pas exister
- A le sentiment de ne pas être reconnu
- Ne se sent pas entendu
- Sent son pouvoir lui échapper

Il sera tenté d'utiliser la violence pour reprendre son pouvoir et

retrouver sa place... ou de partir dans la soumission



La violence pose la question des limites...

- Lorsque je n'ai pas de limites (internes ou externes)
- Lorsque le contrôle ne s'opère pas (de l'intérieur comme de l'extérieur)
- Lorsque mon pouvoir personnel devient abus de pouvoir

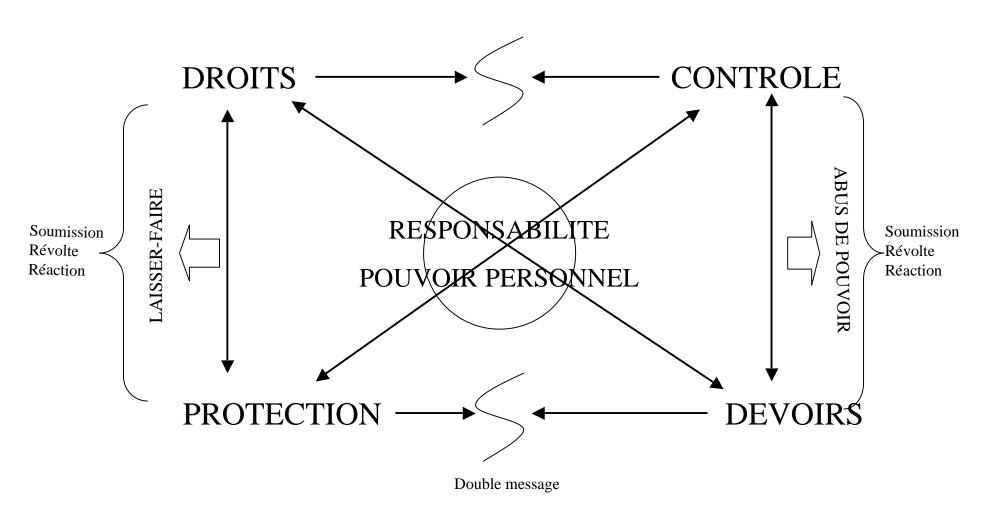


Développement d'un cadre socio-éducatif permettant de travailler sur la violence et de la prévenir



Développer un cadre contenant pour prévenir la violence

Double message





Droits - devoirs

- Il n'y a pas de droits sans devoirs (et vice-versa).
- Droits et devoirs sont intimement liés, l'un n'a de sens que par rapport à son pendant.
- Ces éléments sont généralement facilement acquis et ne nécessitent pas grand commentaire (du moins chez les professionnels).
- Par contre, la question de la protection et du contrôle.



Protection – contrôle (1)

- Dans le cas d'un petit enfant, il est évident que le parent le protège. Pour ce faire, il doit « l'avoir à l'œil », le contrôler. Lorsque l'enfant quitte le champ visuel du parent, le parent le suit pour contrôler, et donc pour protéger.
- Dans cette situation, le contrôle et la protection vont de paire.
- Le contrôle fait partie de la protection, il y participe.



Protection – contrôle (2)

• En grandissant, l'enfant acquiert par lui-même les éléments de ce cadre donné par les adultes

S'il y a déséquilibre

à droite (côté devoir - contrôle), ça entraîne:

- Revendications à outrance
- Soumission

à gauche (côté droit – protection), ça entraîne:

- Laisser aller
 - → ne supporte pas la frustration
- Parentification



Protection – contrôle (3)

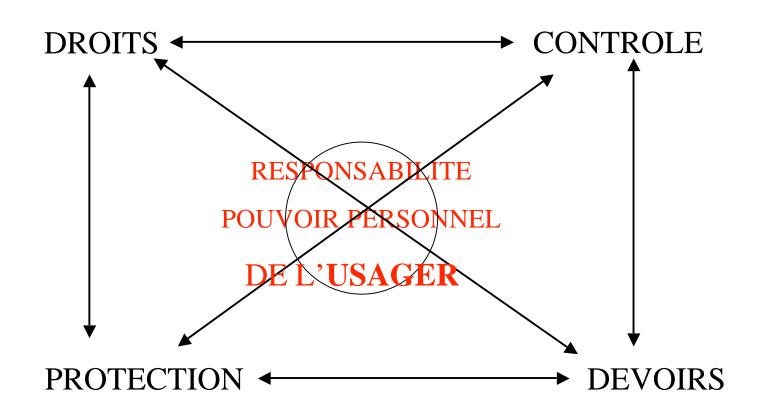
- Ce qui nous paraît évident pour les petits enfants nous pose davantage de difficultés à accepter pour les adultes.
- Les travailleurs sociaux sont souvent mal à l'aise avec le contrôle.
- Il en va pourtant de même avec les personnes adultes. Protection et contrôle font partie d'un même axiome, tout comme le sont de leur côté les droits et les devoirs.



- La personne qui aura expérimenté essentiellement le versant « dur » du cadre que nous avons dessiné (contrôle-devoirs) aura tendance à revendiquer ses droits, à exiger toute sorte de choses matérielles et de la protection.
- En travaillant autour des 4 pôles de notre cadre, la personne peut se situer et entrer dans son vécu par rapport à ces éléments.
- Tant que la personne n'obtient pas reconnaissance et réparation par rapport à la violence (mauvais traitements, abus) qu'elle a vécus (= sur le versant contrôle-devoirs de notre cadre), elle risque de rester dans la revendication du versant opposé, celui qu'elle n'a jamais reçu.

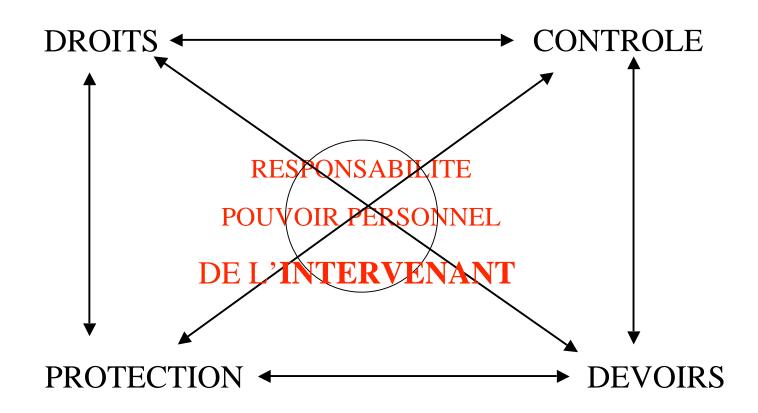


Au niveau de l'usager





Au niveau de l'institution (1)





Au niveau de l'institution (2)

- Le cadre développé avec l'usager peut être transposé au niveau de l'intervenant au sein de l'institution
- Il permet à l'intervenant de réfléchir à la place qu'il occupe au sein de l'institution
- Pour qu'il puisse connecter son propre pouvoir personnel et devenir un acteur responsable au sein de l'institution, il faut que les 4 pôles du cadre (droits – devoirs et protection – contrôle) soient rassemblés et connectés



Au niveau de l'institution (3)

- Il appartient à la direction de l'institution de poser ce cadre et d'assurer la protection qui permette à l'intervenant d'agir en sécurité de manière responsable
- En corollaire, l'intervenant devra accepter le contrôle qui s'opère sur lui
- Ce contrôle (si difficilement vécu par les travailleurs sociaux) est intimement lié à la protection
- Le contrôle fait partie de la protection
- Il permet à l'autre de lui laisser son pouvoir personnel et d'assurer la protection nécessaire
- Il devient lui-même protecteur

